

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN138

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 18

Dans l'alinéa 5, ajouter le mot « françaises » après les mots « eaux territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.